



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الأمم
المتحدة
للزراعة
والغذاء

Viale delle Terme di Caracalla,
00100 Rome, Italy

Cables:
FOODAGRI ROME

Telex: 625852 FAO I
610181 FAO I

Facsimile: +39 0657053152

Telephone: +39 0657051

Our Ref.: FORM - IL 1/20

Your Ref.:

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL DE RECONNAISSANCE CAMEROUN

TERMES DE REFERENCE (Phase 1)

1. Contexte général

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a effectué périodiquement, depuis plus de cinq décennies, l'évaluation des ressources forestières mondiales sur la base d'informations fournies par les pays. L'information produite a largement contribué aux efforts d'aménagement durable et à l'utilisation rationnelle des ressources forestières mondiales ainsi qu'au renforcement des capacités nationales dans la gestion de ces ressources.

Les ressources forestières, en produits et services, sont devenues de plus en plus recherchées et l'information existante offre peu de connaissances sur le degré d'utilisation de ces ressources et sur la capacité des forêts à satisfaire aux besoins croissants en quantité et qualité. Les préoccupations actuelles sur les changements que connaît la planète aux niveaux local, régional et global, notamment en ce qui concerne le réchauffement de l'atmosphère, la désertification et la dégradation de la biodiversité confèrent à la forêt une dimension environnementale plus large. Les connaissances sur les forêts doivent donc être diversifiées et approfondies en conséquence. L'information forestière est devenue plus cruciale que jamais aux décideurs et aux gestionnaires des ressources pour que les forêts jouent mieux leur rôle économique, social et environnemental à toutes les échelles. Il est donc devenu clair que plus d'efforts sont requis pour diversifier cette information et améliorer sa qualité à tous les niveaux.

Le programme d'Evaluation des ressources forestières mondiales (FRA) a mis au point récemment une approche visant à aider les pays membres de l'Organisation à mettre en place un système de surveillance des ressources forestières, et à développer ou consolider les capacités nationales à planifier et à réaliser des projets d'évaluation des ressources forestières et à gérer l'information qui en résulte. Dans ce cadre, un projet d'inventaire forestier national de reconnaissance au Cameroun a été décidé par les responsables du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) et de l'Office National pour le Développement des Forêts (ONADEF) du Cameroun et par la FAO à l'issue d'une mission effectuée par une équipe du FRA dans le pays en novembre 2001. Le projet consistera à inventorier les ressources nationales en forêt et arbres hors forêts à l'aide d'un sondage systématique léger composé de placettes permanentes (voir carte des unités d'échantillonnage en annexe 1). La planification et la réalisation du projet sont confiées aux institutions nationales - le MINEF et l'ONADEF - en collaboration avec la FAO. Il a été convenu que le MINEF sera le responsable de la planification et du suivi du projet et sera l'homologue de la FAO alors que l'ONADEF aura la responsabilité d'exécuter le projet sur le terrain. Les deux institutions auront donc des responsabilités complémentaires dans la conduite du projet.

Considérant le volume du travail, la nature des actions à entreprendre et les conditions climatiques dans le pays, le projet sera exécuté en deux phases. La première phase sera consacrée à la planification du projet, la préparation des moyens humains et matériels, la formation des équipes de terrain et la réalisation de la première partie de l'inventaire. La deuxième phase sera réservée au travail d'inventaire complémentaire pour couvrir l'ensemble du pays, la saisie et le traitement des données, le développement du système

d'information sur les ressources forestières nationales et la préparation du rapport final. Le présent protocole d'accord est établi pour la réalisation de la première phase du projet. La deuxième phase sera exécutée dans le cadre d'un autre protocole d'accord.

2. Justification du projet

La mission de la FAO effectuée au Cameroun en novembre 2001 a constaté qu'il existe à présent un accord unanime entre les responsables du secteur forestier sur la nécessité d'actualiser et de compléter la base de données existante sur les ressources forestières. Le Cameroun dispose d'une information sur l'étendue des forêts humides et leur capacité de production de bois qui date des années 1980 et couvre seulement les régions forestières du sud correspondant aux forêts tropicales humides, soit environ 50% de la superficie du pays. Cette information a été acquise lors d'un inventaire effectué avec l'assistance du Canada.

Le projet TCP/CMR/0066 A: "Bilan des expériences et modèles d'aménagement pour une gestion durable des forêts" a identifié le besoin de réaliser un inventaire forestier national de reconnaissance dans le pays. Il a aussi formulé des recommandations pour la standardisation des méthodes d'inventaire sur des normes nationales d'inventaire forestier et le renforcement et la consolidation des capacités nationales de planification et de réalisation des projets d'évaluation des ressources.

FRA a récemment complété l'évaluation des ressources forestières mondiales 2000 et a conclu que la plupart des pays en développement ne dispose pas d'une information récente et complète sur les ressources forestières nationales. Plus d'efforts sont par conséquent requis pour aider ces pays à: i) développer leurs capacités nationales d'inventaire; ii) établir un système de surveillance continu des ressources et iii) enrichir l'information de base par des nouveaux paramètres sociaux, économiques et environnementaux. Une approche intégrée pour le développement des capacités nationales en matière d'inventaire forestier et de gestion de l'information et du suivi des ressources forestières a été mise au point par FRA et présentée au MINEF et à l'ONADEF durant la mission effectuée par la FAO au mois de novembre 2001. L'approche en question sera appliquée pour l'inventaire forestier national au Cameroun et intégrera les ressources forestières et arbres hors forêts ainsi qu'une large gamme de paramètres biophysiques et socio-économiques qui peuvent mieux renseigner sur les modèles d'aménagement appliqués aux ressources, à l'état et à l'évolution de ces ressources.

3. Objectif de développement

Le projet vise à atteindre l'objectif de développement suivant:

Permettre au secteur forestier et aux formations boisées hors forêts de mieux jouer leurs fonctions économique, sociale et environnementale à travers une gestion durable des ressources sur la base d'une meilleure connaissance de leur importance qualitative et quantitative.

4. Objectif immédiat, résultats et activités

4.1 Objectif immédiat

Le projet contribuera à la réalisation de l'objectif de développement susmentionné à travers la mise en œuvre des activités rattachées à l'objectif immédiat suivant :

Améliorer les connaissances sur les ressources arborées (forêts, autres terres boisées et arbres hors forêts) à travers des inventaires périodiques et une capacité renforcée de l'administration forestière camerounaise à planifier et réaliser des projets d'inventaire forestier nationaux et à gérer l'information produite pour son utilisation dans la formulation des politiques et des stratégies de développement sectoriel.

4.2 Résultats

Les résultats escomptés sont les suivants :

1. Capacités de planification et d'exécution des projets d'inventaire forestier au niveau national au sein de l'administration forestière consolidées.
2. Inventaire des ressources forestières et d'arbres hors forêts réalisé et système de surveillance de ces ressources matérialisé.
3. Système national d'information forestière pour la gestion et la mise à jour des connaissances sur l'état et les changements des ressources forestières et d'arbres hors forêts développé.

4.3 Activités

Compte tenu des résultats escomptés, les activités du projet sont définies comme suit :

L'exécution du projet sera assurée sous la supervision générale du Forestier Principal et la supervision technique du Forestier du programme FRA de la FAO en étroite collaboration avec le MINEF.

Durant la première phase du projet, le MINEF devra :

- Planifier, en collaboration avec l'ONADEF et la FAO, le projet d'inventaire national des forêts et arbres hors forêts sur la base de la méthodologie développée par le FRA. Cette activité comprend la préparation d'un plan d'échantillonnage à l'intensité proposée, l'organisation du travail de terrain et la préparation du matériel et des moyens humains nécessaires;
- Préparer, en collaboration avec la FAO, les fiches de collecte des données et les manuels de travail des équipes de terrain y compris la liste, les définitions et techniques de mesure des paramètres forestiers dont les produits et services des forêts et d'arbres hors forêts;
- Préparer l'organisation du travail d'inventaire sur le terrain dans les régions et le temps. L'organisation doit comprendre au moins cinq équipes principales de collecte des données et une équipe de contrôle dont la mission sera de re-visiter environ 10% des placettes étudiées par les équipes principales et de faire une deuxième mesure des paramètres. L'organisation doit aussi considérer les moyens humains et matériels à mettre en œuvre;
- Préparer la liste du matériel disponible et celle du matériel à acquérir;
- Définir avec l'ONADEF et la FAO la technique de matérialisation des placettes permanentes sur le terrain;
- Organiser une réunion nationale sur le projet d'inventaire;
- Fournir, en collaboration avec l'ONADEF, l'appui logistique et la coordination nécessaires aux équipes d'inventaire et superviser le déroulement des travaux d'inventaire;
- Participer à la formation des membres des équipes de terrain qui aura lieu au début de l'inventaire au sol;
- Rendre compte à la FAO de l'état d'avancement des activités du projet. Deux rapports succincts sur les activités de planification et formation et sur le déroulement des travaux de collecte de données sur le

terrain doivent être préparés et soumis à la FAO. Le premier rapport doit être soumis au démarrage des travaux de terrain et doit inclure les résultats de planification, les moyens humains et matériels mis en œuvre et les ajustements apportés à la méthodologie d'inventaire. Le deuxième rapport devra décrire l'état d'avancement du travail de terrain, la performance des équipes, la compréhension des paramètres par les membres des équipes, une évaluation de la qualité des données collectées et de la méthodologie appliquée, et en particulier du système de matérialisation des placettes-échantillons permanentes au sol. Ce rapport doit être soumis à la FAO après réalisation des travaux de terrain de la première phase, estimés à 40% du volume total de la phase terrain du projet.

- Présenter en collaboration avec la FAO un budget prévisionnel pour la réalisation de la deuxième phase du projet qui comprendra l'achèvement du programme de terrain, la saisie et le traitement des données, le développement du système d'information des ressources forestières et la préparation du rapport final.

L'ONADEF doit:

- Mettre à disposition du projet les moyens humains et matériels nécessaires, créer les équipes selon l'organisation établie par le MINEF. L'ONADEF pourra établir des contrats avec des prestataires de services pour composer les équipes et louer des moyens de transport complémentaires si nécessaire;
- Suivre, superviser et orienter le travail des équipes de collecte des données au sol.
- Assurer la matérialisation des placettes-échantillons permanentes selon la méthode décrite dans le manuel et faire une description de leur emplacement en indiquant leur localisation sur des extraits de cartes topographiques et sur des photos aériennes, lorsque disponibles, des photos prises sur le point de départ des placettes. Les distances séparant le point de départ de la placette aux intersections des routes, des pistes permanentes ou des rivières doivent être enregistrées.
- Regrouper les fiches de collecte de données remplies pour la saisie à l'ordinateur.

5. Durée de la première phase du projet

La première phase du projet est fixée à 7 mois à partir de la signature du protocole d'accord.

6. Réalisation et suivi du projet

Le MINEF et l'ONADEF sont les institutions nationales au Cameroun chargées de la conservation et du développement du secteur forestier. Le MINEF a été choisi comme chef de file du projet.

Le MINEF sera le responsable de la planification et du suivi du projet et préparera les rapports sur l'avancement des travaux et sur les résultats du projet. Il sera l'homologue de la FAO. L'ONADEF aura la responsabilité d'exécuter le projet sur le terrain et de mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires. Il assurera le suivi et la supervision du travail des équipes de collecte des données et veillera à la matérialisation au sol des placettes permanentes de sondage selon la méthode décrite au manuel de terrain.

Les deux institutions – MINEF et ONADEF - auront des responsabilités complémentaires dans la conduite du projet.

7. Contributions

MINEF mettra à la disposition du projet deux spécialistes d'inventaire de la Direction des Forêts. Le premier aura la responsabilité de coordination et de supervision du projet y compris la discussion et l'adaptation de la méthode d'inventaire aux conditions locales, l'organisation du projet, l'analyse des données et la préparation des rapports. Le deuxième se chargera, en collaboration avec le personnel de

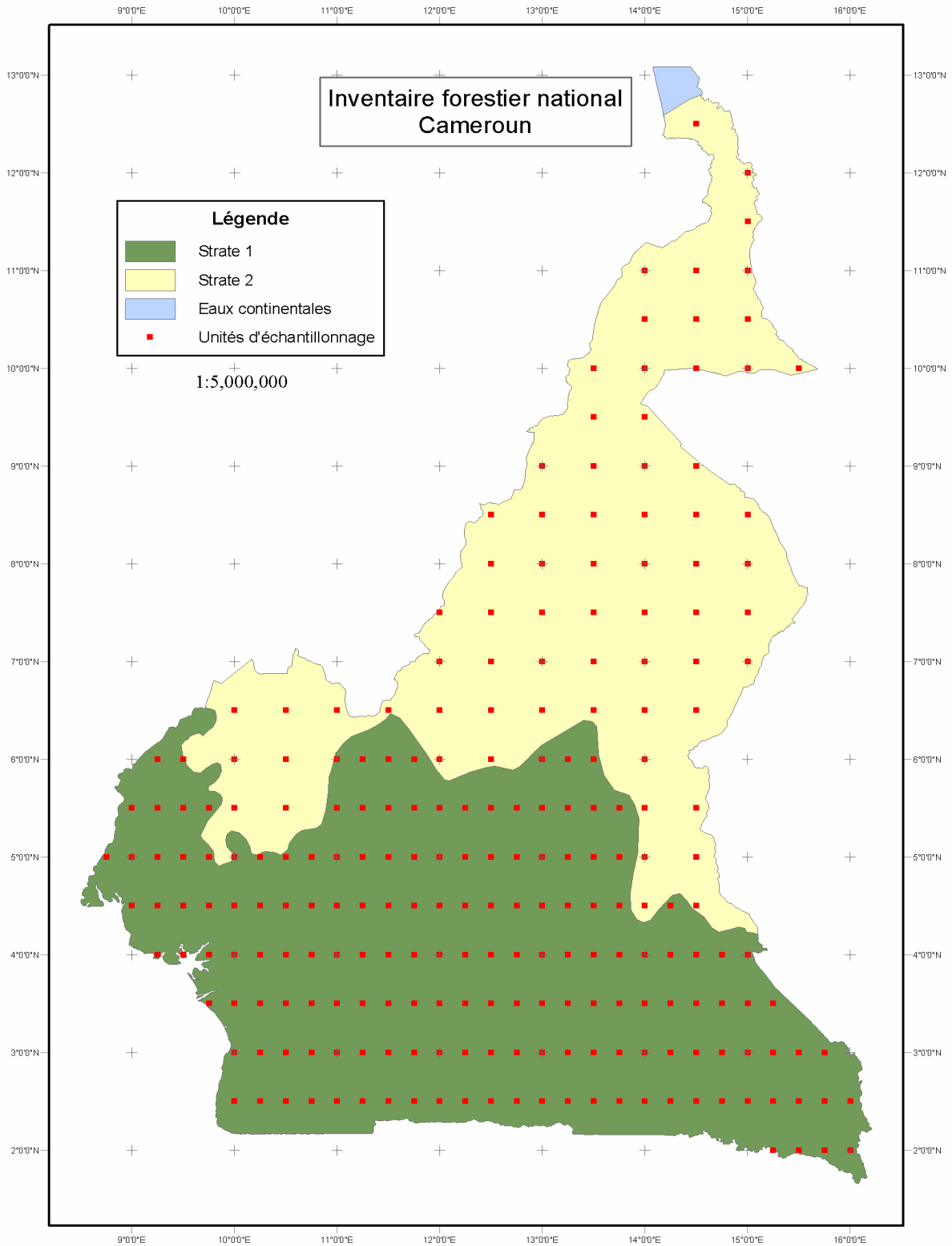
l'ONADEF, de l'organisation et de la conduite du projet sur le terrain pour une meilleure mise en œuvre de la méthodologie d'inventaire et du modèle de collecte des données. Les moyens informatiques existants à la Direction des Forêts du MINEF seront mis à la disposition du projet pour la saisie et le traitement des données et pour le développement du système national d'information des ressources forestières. Ces moyens seront renforcés en fonction des besoins du projet. Le MINEF mettra sur pied une cellule de gestion du projet dirigée par le spécialiste d'inventaire chargé de la coordination et du suivi du projet. La mission de cette cellule sera de collaborer avec la Représentation de la FAO à Yaoundé pour faire les acquisitions nécessaires au projet, payer les salaires du personnel d'inventaire et maintenir une comptabilité.

ONADEF: L'exécution du projet nécessitera la formation et la mobilisation d'au moins six équipes de collectes des données sur le terrain. L'ONADEF mettra à la disposition de ces équipes le personnel technique, les moyens de transport et le matériel de mesure nécessaire, de matérialisation des placettes permanentes et d'orientation sur le terrain. Les moyens humains et matériels existants à l'ONADEF seront mis à la disposition du projet. En fonction des besoins, un nouveau personnel sera contracté et formé pour réaliser des activités spécifiques au projet, des moyens de transport seront fournis à titre de location sur le marché local et le matériel de mesure manquant sera acquis.

La FAO, se chargera d'appuyer la mise en œuvre du projet, aidera à la planification, l'organisation et à l'exécution de l'inventaire forestier et à la mise en place d'un système de surveillance des ressources forestières et d'arbres hors forêts. La FAO apportera tout l'appui et l'assistance technique requise pour l'exécution du projet et fournira les fonds nécessaires pour équiper et mobiliser les équipes d'inventaire forestier sur le terrain, contracter des techniciens forestiers complémentaires et supporter les frais occasionnés par le projet tels que (achat de) combustibles, *per diem* et salaires complémentaires. Le programme FRA au sein de la Division des ressources forestières de la FAO jouera le rôle d'unité technique responsable du suivi de l'exécution du projet. En plus du suivi et de la supervision des activités du projet, les techniciens de la FAO effectueront des visites sur les zones d'intervention pour apporter l'appui demandé. Il est prévu que les personnes concernées du bureau de la représentation au Cameroun participent aux réunions de suivi de l'état d'avancement des activités du projet. La FAO, à travers sa représentation au Cameroun, facilitera, en étroite collaboration avec tous les intervenants, la réalisation et le suivi des différentes composantes du projet.

Lors de la mise en marche du projet, une réunion nationale aura lieu pour présenter le projet et une autre est aussi prévue à la fin du projet pour la présentation des rapports et des résultats définitifs à toutes les institutions nationales et personnes impliquées. Le MINEF aura la responsabilité d'organiser ces deux réunions.

Annexe 1 : Carte des unités d'échantillonnage



| Strate | Nombre d'unités d'échantillonnage |
|--------------|-----------------------------------|
| 1 | 170 |
| 2 | 69 |
| TOTAL | 23 |

